



Les Membres du Conseil Municipal se sont réunis, au lieu habituel de leur séance, le 11 Décembre 2012 à 20 h 30, sous la présidence de Monsieur Gilles GONNOT, Maire.

Présents : Mmes BAILLY - DECHAUME - PARIS – MM. FICHOT - GAUDRAY – PASCAL – PION – REGNAULT – STAPHANE.

Absents excusés : Mme CHANUSSOT pouvoir dûment établi à M.GONNOT.
Mme NOTTIN pouvoir dûment établi à M. PION.

Absent : M. PENNETIER.

Désignation du secrétaire de séance : Agnès Dechaume

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du 13/11/2012

Monsieur Gonnot propose de rajouter en point n°9 le tarif de vente du livre réédité sur la résistance « Sous le signe du triangle ». Adopté à l'unanimité.

1. CISP – Accompagnement de l'Institution Judiciaire dans la lutte contre la récidive par l'accueil des mesures de Travail d'Intérêt Général (TIG) au sein des Communes de l'Agglomération

Dans le cadre de la lutte contre la récidive, la volonté du CISPD (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) est d'améliorer la diversité des postes de TIG pour offrir à la Justice les moyens de les mettre en œuvre dans les meilleures conditions sur le territoire de l'agglomération,

Considérant que le succès du TIG dépend directement de l'importance et de la variété de l'offre de postes au niveau des communes de l'agglomération, le CISPD propose d'élaborer une convention d'accueil des TIG regroupant les communes, les établissements publics et les associations associées au projet afin de favoriser la mise en réseau des parties prenantes au dispositif.

Monsieur le Maire propose d'adhérer au dispositif général et de permettre l'accueil, le cas échéant, d'un poste de TIG au sein du service technique en accord avec son responsable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le principe de la mise en réseau du dispositif des TIG à travers une convention avec le CISPD.
- autorise Monsieur le Maire à déposer une demande d'inscription de travaux d'intérêt général pour l'accueil d'un poste au sein du service technique de la commune.

2. Ressources humaines

- a) Labellisation des contrats de prévoyance et participation employeur

La Commune est affiliée au contrat de prévoyance collectif maintien de salaire auprès de la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) depuis le 01/10/2000. Celui-ci permet de faire bénéficier aux agents

adhérents d'une protection sociale garantissant le maintien de salaire en cas d'arrêt de travail pour maladie supérieur à 90 jours.

Le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 prévoit, dans le cadre de la procédure de labellisation des mutuelles, la possibilité pour les collectivités territoriales de participer sous forme forfaitaire au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents.

Afin d'harmoniser les avantages sociaux des agents intercommunaux et permettre à tous les agents non-adhérents de bénéficier de cette garantie, Monsieur le Maire propose de participer à 100 % à cette garantie prévoyance à compter du 1^{er} janvier 2013.

Le Conseil Municipal est favorable à cette proposition et souhaite que les agents soient fortement incités à intégrer le contrat collectif au 1^{er} janvier 2013.

Adopté à l'unanimité

b) Visites médicales personnel service technique

Monsieur le Maire explique que deux agents du service technique ont effectué le règlement de leur visite médicale pour le renouvellement du permis poids-lourds. Il propose de rembourser à chacun d'entre eux les frais de consultation s'élevant à 33 €.

Adopté à l'unanimité

3. SYDESL : Bilan activités 2011

Bernard PION présente le rapport d'activités 2011 du SYDESL.

Monsieur le Maire informe du retard pris dans la programmation des travaux 2012 qui seront vraisemblablement reportés en 2013.

4. Collège Jacques Prévert : demandes de subvention

Dominique FICHOT présente les demandes de subvention transmises par le Collège Prévert.

1. Séjour en Angleterre

- Classe de 4^{ème} SEGPA
- Dates : du 07 au 12/04/2013
- Coût du séjour : 346 €
- Nombre d'élèves : 4

Proposition de subvention : 200 €

2. Séjour en Allemagne

- Classes bilangues et latinistes
- Dates : du 12 au 15/03/2013
- Coût du séjour : 299 €
- Nombre d'élèves : 8

Proposition de subvention : 400 €

D. FICHOT ne prend pas part au vote. Les subventions proposées sont adoptées à l'unanimité.

5. Association Ecole de Musique – Convention de mise à disposition des instruments

Dominique FICHOT donne lecture du projet de convention de mise à disposition des instruments de musique à l'association de l'école de musique.

Quelques remarques sont émises sur les différents articles de la convention:

- Le prêt aux particuliers n'est pas autorisé
- Les responsables référents sont la présidente et la coordinatrice
- L'entretien régulier (et non annuel) des instruments doit être effectué et pris en charge par l'association.
- L'association se charge d'assurer les instruments de musique mis à sa disposition.

La convention, après corrections, est approuvée à l'unanimité.

6. Salles polyvalentes : Règlement et tarifs

a. Salles du bicentenaire : Modification du règlement

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les dispositions du règlement de location applicables aux salles du Bicentenaire de la commune.

Afin de préciser les modalités du tirage au sort des demandes de réservations de salle pour les 24 et 31 décembre de chaque année, il propose de modifier l'article 1 comme suit :

« Un tirage au sort est mis en place pour les demandes de location des 24 et 31 décembre avec priorité donnée exclusivement aux habitants de Fragnes. Les inscriptions seront enregistrées en mairie jusqu'au 10 janvier et le tirage au sort aura lieu avant le 15 janvier. Les personnes attributaires seront prévenues par téléphone et un bordereau de réservation devra être établi auprès du secrétariat de mairie.

Si aucune inscription n'a été enregistrée à cette date, les réservations seront à nouveau ouvertes aux demandes extérieures »

Adopté à l'unanimité

b. Location de salle : Tarifs habitants de La Loyère

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 07 Octobre 2008 décidant l'application des tarifs de location de salles « fragnois » aux habitants de La Loyère.

Cette mesure, discutée en réunion de concertation avec les élus de La Loyère, avait été mise en place dans le cadre du projet de fusion entre les deux communes.

Ce projet n'ayant pas abouti, Monsieur le Maire propose, afin de se mettre en conformité avec les autres communes, d'appliquer à nouveau les tarifs « extérieurs » de location de salles aux habitants de La Loyère.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 7 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention, décide d'appliquer les tarifs « extérieurs » de location de salles aux habitants de La Loyère.

Cette disposition prendra effet au 1^{er} janvier 2014.

c. Salle des Lauriers : Approbation du règlement

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée le règlement fixant les modalités de location de la salle des lauriers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les dispositions du règlement fixant les modalités de location de la salle des lauriers.

7. Projet de réaménagement du centre de loisirs, de la garderie et de la cantine – Demandes de subventions

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des possibilités de financement du projet de réaménagement du centre de loisirs, de la garderie et du restaurant scolaire par l'Etat (DETR et Fonds parlementaire), la Région au titre des Energies Renouvelables « Plan Bois Energie et Développement Local – Construction bois », et le Département au titre de l'accessibilité handicap.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à solliciter les aides précitées.

8. Mise à disposition des biens à la CACVB dans le cadre du transfert de compétences

Dans le cadre du transfert des compétences au Grand Chalon à la date du 1^{er} janvier 2012, il convient d'acter la mise à disposition des biens communaux.

Aussi il est proposé que soit conclu avec chaque collectivité concernée un procès-verbal temporaire de mise à disposition des biens basé sur la valorisation comptable des immobilisations au 31 décembre 2011 (données issues des comptes de gestion).

Ces procès-verbaux permettront le transfert des valorisations par article comptable des actifs / passifs de la commune aux actifs / passifs de la Communauté d'Agglomération.

Ces procès-verbaux seront automatiquement caducs dès règlement de la situation juridique des biens qui feront l'objet d'un acte de cession ou d'une convention de mise à disposition en application de l'article L1321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Les principes retenus sont fonction de la réalité physique du bien immobilier concerné:

- les biens immeubles exclusivement dédiés à l'exercice d'une compétence désormais intercommunale sont transférés à titre gracieux en pleine propriété au Grand Chalon ;
- les biens immeubles dans lesquels s'exercent des compétences intercommunales et communales :
 - o si la compétence exercée dans l'immeuble est majoritairement d'agglomération : transfert de propriété de la commune au Grand Chalon qui ensuite met à disposition de la commune par convention ;
 - o si la compétence exercée dans l'immeuble est majoritairement communale : la commune met à disposition du Grand Chalon par convention la partie concernée.

Monsieur le Maire propose d'approuver ce dispositif de mise à disposition des biens communaux. Il précise que les procès-verbaux comptables ont été transmis à la trésorière municipale de Chalon Périphérie pour validation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le dispositif transitoire de mise à disposition des biens communaux dans le cadre des compétences transférées basée sur la valorisation comptable des biens arrêtée dans les comptes de gestion 2011 ;
- **APPROUVE** que cette mise à disposition soit effectuée par des procès-verbaux ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ce procès-verbal avec la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne.

9. Tarifs de vente du livre « Sous le signe du Triangle »

Alain GAUDRAY rappelle le projet de réédition du livre «Sous le signe du Triangle » écrit par Mireille Mallet, résistante de Fragnes.

Un concours de dessins est en cours d'organisation et sera lancé auprès de l'école, des habitants de Fragnes et de La Loyère. Les dessins sélectionnés viendront illustrer le livre.

Toutefois, avant la réédition et la mise en vente, A. Gaudray souhaiterait connaître l'avis des membres du Conseil Municipal sur le tarif de vente de l'ouvrage réédité. Le coût de revient de l'impression est estimé à environ 5 € et le prix de vente moyen d'un livre de poche se situe aux alentours de 10-15 €.

Le Conseil Municipal, après réflexion, propose de fixer un prix plus bas permettant l'accès au plus grand nombre soit 8 € l'unité.

Adopté à l'unanimité.

10. Questions diverses

Rapporteur : Gilles GONNOT

Monsieur Gonnot a été sollicité par un dentiste pour une éventuelle installation sur Fragnes. Il demande le point de vue de ses élus sur cette demande. Tous les membres seraient favorables mais aucun local n'est disponible sur la commune. Fabienne Paris propose que ce soit dans le cadre d'un projet.

Il présente l'avant-projet définitif du réaménagement du centre de loisirs. Le dossier est disponible en mairie pour consultation avant mise en approbation au conseil municipal de janvier.

Un inventaire du mobilier et équipement du restaurant scolaire devra être réalisé.

Il rappelle la nécessité de prendre rdv avec les banquiers pour l'étude de financement.

Toutes les explications sont données avec les plans du projet.

Il rappelle l'audition de musique à 19h30 leen salle des fêtes de Crissey.

Rapporteur : Fabienne PARIS

Elle fait part des problématiques soulevées par un agent du service technique, relatives aux permanences du week-end et de la semaine en soirée.

Les permanences ne pourront plus être assurées par cet agent et une réflexion doit avoir lieu sur les nouvelles dispositions à prendre.

Monsieur Gonnot propose de mettre une personne jusqu'à 19h00 chacun leur tour pour la semaine et de revoir le dispositif des permanences le week-end à une prochaine réunion d'adjoints. Un planning pourra être établi.

Rapporteur : Cyril STAPHANE

Information et proposition du choix de la couverture du trait d'union, 3 modèles sont proposés. La validation du choix se fera à la réunion du 19.12.2012.

Fin de séance 22h40